|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 11 septembre 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Contact:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 116**TSB Workshops/ECErica Campilongo+41 22 730 6363+41 22 730 5853greenstandard@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T |
|  |  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents de toutes les Commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications;- Aux Administrations des Etats Membres de l'UNESCO-COI;- Aux Administrations des Etats Membres de l'OMM |
| Objet: | **Atelier sur le thème "Systèmes câblés écologiques: nouvelles avancées et projet de démonstration"**, **Singapour, 16-17 octobre 2014** |

Madame, Monsieur,

1 Au nom de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO-COI) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), j'ai l'honneur de vous informer que le quatrième atelier annuel du Groupe d'action mixte UIT/OMM/UNESCO-COI sur les systèmes câblés écologiques, qui aura pour thème "**Systèmes câblés écologiques: nouvelles avancées et projet de démonstration**", se tiendra à Singapour les 16 et 17 (matin) octobre 2014.

L'atelier se déroulera au centre de recherche sur le climat de Singapour (CCRS), à l'aimable invitation des services météorologiques de Singapour.

Au cours de cet atelier, consacré aux étapes stratégiques de la conception et de la mise en œuvre en haute mer d'un projet pilote de câbles "écologiques" pour la surveillance du climat et l'alerte en cas de catastrophe, on examinera les besoins scientifiques et sociétaux, les nouvelles exigences techniques concernant les normes relatives aux capteurs et les protocoles de test, ainsi que les débouchés commerciaux et les incidences juridiques.

Après l'atelier, le Groupe d'action mixte UIT/OMM/UNESCO-COI sur les systèmes câblés écologiques se réunira en plénière le 17 (après-midi) octobre 2014.

L'atelier du Groupe d'action mixte aura lieu immédiatement après la conférence de **Submarine Networks World (SNW)** (<http://www.terrapinn.com/conference/submarine-networks/index.stm>). Une séance sera consacrée au Groupe d'action mixte le deuxième jour de la conférence de SNW. Les membres du Groupe d'action mixte participant à la fois à l'atelier/à la réunion plénière du Groupe d'action mixte et à la conférence de SNW bénéficieront d'une réduction de 15% sur les droits d'inscription à la conférence de SNW en saisissant le code de réduction "GHGR" après avoir rempli en totalité le formulaire d'inscription à ladite conférence disponible à l'adresse: <https://secure.terrapinn.com/V5/step1.aspx?E=6495>.

2 Les discussions auront lieu en anglais uniquement.

3 La participation est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, aux Etats Membres de l'UNESCO-COI et de l'OMM, ainsi qu'à toute personne qui souhaite contribuer aux travaux. La participation à l'atelier est gratuite. Aucune bourse ne sera accordée.

4 On trouvera des informations relatives à l'atelier, y compris un programme provisoire, sur le site web de l'atelier à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/jtf-itu-wmo-unesco-ioc/Pages/default.aspx>.

5 Afin de nous permettre de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, nous vous saurions gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site web de l'atelier, dès que possible, et **au plus tard le *8 octobre 2014***. **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants aux ateliers se fait exclusivement *en ligne***.

6 Je tiens à vous rappeler que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de Singapour, sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu auprès de la représentation de Singapour (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications